

Code canadien du travail

Quant à l'idée que le député a formulée tantôt et selon laquelle ces membres seraient forcés de cotiser à la caisse d'un certain parti politique, j'espère qu'il est assez intelligent pour ne pas y ajouter foi. A une époque où nous nous efforçons de faire progresser les choses dans les rapports entre employeurs et employés, j'estime que le député ne nous a pas rendu service en présentant ce bill.

Au cours de l'exposé du député de Kent-Essex, un député de ce côté-ci a posé une question au sujet du ministère des Postes. Il visait en quelque sorte à affaiblir l'argument du député de Kent-Essex. Soit dit en passant, je voudrais signaler que si les relations de travail au sein du ministère des Postes sont si ardues, c'est parce que les membres de la partie syndicale déplorent que lesdites relations ne soient pas régies par le Code du travail. Elles le sont par la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique. Ils estiment que cette loi n'est pas adaptée à une entreprise de caractère industriel comme la leur. Ainsi, toute explication visant à imputer les ennuis du ministère des Postes au Code du travail ne tiendrait pas compte de ces faits.

Le bill dont la Chambre est saisie cet après-midi n'est pas de nature à améliorer les relations de travail au Canada. Je me réjouis d'avoir patienté et laissé parler d'abord notre vis-à-vis, parce que la Chambre savait d'avance ce que j'en pensais. J'ai trouvé plaisir à entendre le député de Kent-Essex si bien parler de l'attitude des syndicats ouvriers, et j'espère que la Chambre rejettera d'une façon ou d'une autre un bill aussi mal inspiré.

● (1640)

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, en intervenant dans le débat du bill privé présenté par mon collègue le député de Prince George-Peace River (M. Oberle), je tiens à en parler simplement et à faire certaines observations qui pourraient s'avérer utiles au débat de cet après-midi.

Tout d'abord, étant donné que le bill est présenté par un de mes collègues, c'est à contre-cœur que je dois dire, en ma qualité de critique de la loyale opposition de Sa Majesté en matière de travail, que je ne puis être d'accord sur l'objet du bill. Mais cela dit, je trouve également juste de dire que le bill exprime un point de vue qui, à bien des égards, se répand de plus en plus dans notre société, et je pense que chacun à la Chambre devrait non pas critiquer le fait que cette question soit mise à l'étude, mais plutôt se demander comment il se fait que ce député de notre parti qui, je le sais, dirige une entreprise en Colombie-Britannique, qui emploie des travailleurs et dont la réputation de patron est excellente, se sente obligé de présenter un tel bill et de lancer un débat sur le sujet à la Chambre cet après-midi. Il est inutile de prétendre que le problème que mon collègue a signalé dans son bill n'inquiète pas les Canadiens car c'est l'évidence même.

Mon collègue a parlé d'études et de sondages, et je vous assure que j'en ai vu moi aussi les résultats. J'ai également eu l'occasion de m'entretenir avec des syndicalistes convaincus qui ont déclaré, sous le coup de la colère et de la frustration devant certaines situations qui se produisent dans leur syndicat, que les chefs syndicaux feraient peut-être mieux leur travail s'il n'y avait pas d'atelier fermé. J'estime donc qu'il est inutile de

chercher à éluder la question puisque le problème existe bel et bien au Canada. J'en parle en tant que critique de la politique du travail de l'opposition officielle.

Je ne peux pas donner mon appui au bill pour plusieurs raisons. Premièrement, la démocratie se porte bien au sein de la très grande majorité des syndicats canadiens. Le nombre de grèves que nous avons eues au Canada—les choses se sont améliorées depuis lors—était extrêmement inquiétant il y a 18 mois. Je vois des députés du gouvernement qui acquiescent de la tête. Il n'est pas impossible que la situation s'aggrave de nouveau, mais je ne suis pas convaincu, et rien de ce qu'on a dit ne m'a convaincu, que le bill éliminerait les grèves au Canada ou qu'il en atténuerait les conséquences.

Les problèmes qui ont suscité la plupart des différends ouvriers au Canada ont bien peu à voir avec la prétendue législation du travail. Ils résultent d'un certain nombre d'autres choses. En 1975, ils tenaient, les statistiques le prouvent, au fait que la part du produit national brut touchée par le travailleur était à la baisse et les demandes salariales étaient à la hausse parce que les prix montaient, et comme tout bon chef syndicaliste, y compris M. Morris du CTC, saura vous le signaler, les prix montaient parce que l'inflation s'ancrait chez nous, ce dont, M. Morris l'a d'ailleurs déclaré à maintes reprises, le Parlement était à blâmer dans une large mesure, car le gouvernement gonflait la masse monétaire plus que la productivité ne le justifiait, alimentant ainsi l'inflation.

Quand on étudie les relations de travail dans notre pays, quand on prend le temps de s'entretenir avec les deux parties et de les écouter parler, on constate que toutes deux font preuve d'un grand bon sens, surtout quand on parvient à les réunir dans une même pièce d'où les média ne pourront rapporter leurs déclarations. Le chef syndicaliste moyen au Canada vit dans un monde très politisé et parfois très difficile; le système contradictoire est installé depuis si longtemps chez nous que des chefs ouvriers trouvent presque impossible d'être ce que j'appellerais «raisonnable» parce qu'ils craignent que leurs propres membres ne les accusent de ne pas être assez fermes avec les patrons.

D'autre part, il y a le fait que bon nombre d'employeurs se sont depuis trop longtemps montrés intransigeants à l'égard des représentants et des chefs syndicaux ou l'ont été par le biais des personnes qu'ils embauchaient pour effectuer les négociations, et bien trop souvent le patronat s'est montré très réticent à passer à la table de négociations.

Je suppose qu'une autre cause de cette contestation est le fait que dans notre pays depuis un certain temps les espérances des individus dépassent les réalités de la situation, bien que je reconnaisse l'existence de gens qui croient qu'il n'y a pas de limites et que les augmentations annuelles peuvent se renouveler indéfiniment. Je puis assurer aux députés que les membres les plus raisonnables et les plus sérieux du mouvement syndical actuel savent que ce n'est pas le cas et que le gros de leur préoccupation consiste tout simplement à s'efforcer de compenser la hausse du coût de la vie et bien que cela soit très important, ils sont également très inquiets quant à la capacité de notre société industrielle de créer suffisamment d'emplois pour les travailleurs ainsi que pour nos fils et nos filles.